

CHARTE DE NOS DROITS ET DEVOIRS

AU B.L.H.B.

La charte du licencié s'adresse aux joueurs, aux éducateurs, aux entraineurs, aux arbitres, aux accompagnateurs et aux parents

Le licencié s'engage à :

RESPECT

- Respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, bénévoles, etc...)
- Respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres, à domicile comme à l'extérieur.
- Prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements

PONCTUALITE et ASSIDUITE

- Respecter les horaires des convocations aux matchs ainsi que les lieux de rendez-vous
- Etre présent au début de l'entraînement en tenue de sport (chaussures de sport d'intérieur, survêtement ou short, maillot ou sweat). Participer avec assiduité aux entraînements quelque que soit le lieu.
- Participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent à tous les matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche)

HYGIENE DE VIE

- Avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements.
- Ne pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant.

PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB

• Pour les joueurs de + de 16 ans, participer à la vie du club au moins sur une des actions : aider un entraineur pour l'encadrement d'une équipe jeune, aider à l'organisation lors des tournois clubs et manifestations diverses (loto, troc et puces...), tenir la table de marque, apprendre à arbitrer, etc...

DISCIPLINE

- En cas de disqualification directe (carton rouge-carton bleu), le Bureau Directeur décidera des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières.
- Si la décision des instances départementales, régionales ou nationales est assortie d'une amende financière, le Bureau Directeur décidera si elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.

Les parents s'engagent à :

- Aider leur enfant à appliquer les engagements du licencié vis-à-vis du club.
- Respecter le code sportif lors des compétitions à domicile et à l'extérieur.
- Ne jamais déposer son enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un éducateur ou d'un dirigeant, et le récupérer à l'heure indiquée dans le gymnase et pas sur le parking pour les plus jeunes.
- A accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants. Un roulement sera instauré pour les déplacements.
- Ne pas se substituer au coach par des consignes individualisées et respecter ses décisions.

Le BLHB s'engage à :

- Proposer un ou plusieurs entrainements/semaine en fonction de la catégorie ou du groupe d'entrainement
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles.
- Assurer les entrainements par des entraineurs diplômés ou en formation.
- Proposer des activités supplémentaires (tournois, stages, rassemblements, etc...)
- Informer ses licenciés et les parents sur la vie du club.

Se licencier au BLHB, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code sportif ci-dessous!

LE CODE SPORTIF

Tout sportif ou tout parent s'engage à :

- 1. Se conformer aux règles du jeu
- 2. Respecter les décisions de l'arbitre ou jeune arbitre
- 3. Respecter ses adversaires et ses partenaires
- 4. Refuser toute forme de violence ou de tricherie
- 5. Etre maître de soi en toutes circonstances
- 6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
- 7. Etre exemplaire, généreux et tolérant